

JOURNAL MUNICIPAL d'INFORMATIONS

de **BUGEAT (19170)**



N°73 3ème TRIMESTRE 2013



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 JUILLET 2013

PRESENTS : FOURNET, JOUANNEAUD, REDON, LAIR, MERCIER, ORLIANGE, MAY, NONY, MAURY

ABSENTS : ORLIANGES, DESCOURSIERE, MEUNIER, CAVALLI (Procuration à FOURNET Pierre)

SECRETAIRE : Madame ORLIANGE Andrée a été élue Secrétaire.

Après lecture le P V de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.



ATTRIBUTION SUBVENTIONS : Le Conseil Municipal, vu les demandes présentées, décide d'accorder les subventions suivantes :

- | | |
|--|----------|
| - ANACR (Subv. complémentaire) | 100,00 € |
| - Office du tourisme (Villa des Cars en fête 2014) | 100,00 € |



RESTRUCTURATION ECOLE

Acte d'engagement maître d'oeuvre : Le Maire rappelle que par délibération en date du 09 avril 2013, le Conseil Municipal avait retenu la proposition de Mr VARIERAS. Il indique que la base pour le calcul de sa rémunération était erronée et qu'il est nécessaire de signer un nouvel acte d'engagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'annuler l'acte conclu par délibération en date du 09/04/2013
- approuve le nouvel acte d'engagement avec une rémunération forfaitaire au taux de 7 % soit : 8 190,35 € HT
- donne pouvoir à son Maire pour signer l'acte d'engagement avec le Maître d'œuvre.

Financement : Le Maire fait le point sur les dépenses engagées pour la restructuration de l'école primaire et il rappelle les travaux exécutés à la cantine. Il indique, que compte tenu des subventions espérées, il serait nécessaire de contracter un emprunt de 120 000,00 € pour parfaire le financement de l'opération « Aménagement Ecole Primaire et Maternelle » inscrite au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les dépenses engagées
- décide de contracter un prêt de 120 000,00 €
- donne pouvoir à son Maire pour contacter les organismes prêteurs et signer le contrat de prêt à intervenir.



TABLEAUX DES EMPLOIS COMMUNAUX : Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il indique que des employés peuvent bénéficier d'un changement de grade et qu'il conviendrait de modifier le tableau des emplois communaux en transformant 1 emploi d'ASEM 1^{ère} classe en emploi d'ASEM Principal 2^{ème} classe à compter du 01/09/2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la proposition.

Le tableau des emplois communaux devenant le suivant à compter du 01/09/2013

- 1 secrétaire de mairie – TC – 35 H/S
- 1 adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe – TNC – 17,50 H/S
- 1 agent de maîtrise principal – TC – 35 H/S

- 1 adjoint technique territorial 1^{ère} classe – TC – 35 H/S
- 3 adjoints techniques territoriaux 2^{ème} classe – TC – 35 H/S
- 1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe – TNC – 31 H/S
- 2 adjoints techniques territoriaux 1^{ère} classe – TNC – 28 H/S
- 1 ATSEM principal 1^{ère} classe – TC – 35 H/S
- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe – TC – 35 H/S



CHARTRE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN : VU les objectifs et orientations de la loi de Programme d'Orientations de la Politique Energétique du 13 juillet 2005 (indépendance énergétique, sécurité d'approvisionnement,...),

VU les dispositions du Grenelle 2 de l'Environnement votées le 12 juillet 2010 et fixant notamment comme objectifs pour 2020 la réduction de 20 % des émissions de CO2, l'amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique et une part de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie,

VU la Loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale et introduisant notamment le principe de création de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE), dans lesquelles l'obligation d'achat de l'électricité à un tarif garanti est mise en place, favorisant ainsi le développement des énergies renouvelables à travers les installations éoliennes,

VU la Loi n°2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et incluant notamment la suppression du dispositif ZDE ;

VU les conclusions du Schéma Régional Climat Air Energie et son annexe le Schéma Régional Eolien, approuvé par arrêté préfectoral en date du 23 avril 2013,

VU l'entente intercommunale mise en place par les Communautés de Communes de Bugeat-Sornac Millevaches au Cœur, du Pays d'Eygurande, d'Ussel Meymac Haute Corrèze, de Ventadour et de Vézères-Monédières et par la commune de Saint-Angel,

VU l'étude réalisée par l'Entente intercommunale via un bureau d'études spécialisé,

Considérant les opportunités du territoire en matière de développement de l'éolien,

Considérant la volonté des collectivités à mettre en place une charte éolienne locale en lieu et place de la démarche de ZDE initialement envisagée afin de proposer un cadre commun d'intention du développement raisonné et concerté de l'éolien sur le territoire de la Haute Corrèze,

Considérant l'association des citoyens autour d'une enquête et de deux réunions d'information,

Considérant les capacités de développement de l'énergie éolienne sur le territoire et par conséquent les projets qui sont amenés à s'y développer,

Considérant la nécessité d'adopter et de partager une politique de développement commune, et de définir des zones géographiques susceptibles d'accueillir les parcs éoliens à l'échelle de la Haute Corrèze,

Considérant que la commune de Peyrelevade va rejoindre la Communauté de Communes Bugeat Sornac Millevaches au Cœur à compter du 1^{er} janvier 2014, le secteur favorable au développement de l'éolien déjà défini sur cette commune a été ajouté à la démarche portée par l'Entente intercommunale ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *favorablement à l'unanimité de ses membres présents* :

- approuve l'ensemble des résultats de l'étude menée sur le territoire de la Haute Corrèze
- approuve la création d'une zone favorable à l'accueil d'éoliennes sur son territoire (*tableau ci-après*)
- émet un avis favorable à la mise en place de cette charte éolienne sur le territoire de la Haute-Corrèze
- approuve les zonages et leurs seuils de puissances respectifs comme exposés dans le tableau ci-après.
- s'engage à respecter les zonages identifiés dans cette charte

- approuve la possibilité de faire évoluer cette charte en fonction des volontés des communes et sous réserve de l'approbation par toutes les Communautés de Communes membres de l'Entente mise en place.

Intercommunalités	Secteurs	Communes	Puissance maximale
CC Vézère-Monédières	A	Lacelle	30 MW
		Saint Hilaire les Courbes	
		Chamberet	
		L'Eglise aux bois	
	B	Treignac	24 MW
Lestards (CC BSMC)			
CC Bugeat Sornac Millevaches au Cœur	D	Tarnac	20 MW
		Toy-Viam	
		Viam	
	E	Bugeat (infime partie)	40 MW
		Gourdon-Murat	
		Bonnefond (infime partie)	
		Pradines	
	F	St Sulpice les Bois (CC UMHC)	40 MW
		Sornac (infime partie)	
		Saint-Germain Lavops	
Alleyrat (CC UMHC)			
Chaveroche (CC UMHC)			
CC Ussel Meymac Haute Corrèze	G	Valliergues	20 MW
		Ussel	
		Saint-Angel	
CC Ventadour	H	Davignac (CC UMHC)	50 MW
		Bonnefond (CC BSMC)	
		Péret-Bel-Air	
		Soudeilles	
		Saint Yrieix	
		Egletons	
		Rosiers d'Egletons	
	I	Marcillac-la-Croisille	24 MW
		Champagnac-la-Noaille	
		Lafage-sur-Sombre	
CC Pays d'Eygurande	J	Lamazière Haute	24 MW
		Couffy-sur-Sarsonne	
		Aix	
CC Bugeat Sornac Millevaches au Cœur (à compter du 1 ^{er} janvier 2014)	K	Peyrelevade (Gentioux-Pigerolles et La Nouaille)	24 MW



RENFORCEMENT RESEAU AEP RUE DU PONT DES ROCHERS :

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de solliciter le service d'assistance réseau d'eau potable et assainissement du Syndicat de la Diège, auquel la commune est adhérente pour établir le dossier projet des travaux nécessaires à la réalisation du projet nommé ci-dessous :

Renforcement du Réseau AEP –Rue du Pont des Rochers

A cet effet, il donne connaissance du projet étudié et élaboré par le service d'assistance réseau d'eau potable et d'assainissement du Syndicat de la Diège,

faisant ressortir un montant total de travaux, y compris la somme à voir pour imprévus, de :

MONTANT HT : 57 869,49 €

Il y a lieu de solliciter auprès de M. le Président du Conseil Général de la Corrèze, l'inscription de projet au programme Départemental

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- sollicite l'attribution des aides du Conseil Général
- donne mandat au Conseil Général qui établira pour le compte de la collectivité concernée les demandes d'attribution des aides aux autres intervenants
- choisit comme maître d'œuvre le service AEP du Syndicat de la Diège conformément à la délibération en date du 09/04/2013 et de la convention d'adhésion reçue à la Sous Préfecture en date du 29/04/2013
- approuve le projet défini par le dossier établi par le maître d'œuvre
- confirme la réalisation des études des travaux
- confirme la réalisation des travaux
- approuve le projet qui fait ressortir une dépense globale de : 57869,49 € HT
- le mode de dévolution des travaux sera la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics
- donne tous pouvoirs au Maire pour prendre toute disposition pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la commune
- confirme que les travaux seront réalisés sur l'UDI Bugeat-Bourg



EMPRUNT DE 120.000 €UROS : Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'aménagement de l'école il est prévu un financement par emprunt et il présente les diverses propositions qu'il a reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

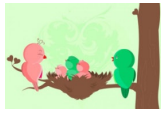
- décide de retenir la proposition du CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE qui propose un prêt de 120.000,00 €uros

- durée : 12 ans
- Echéances trimestrielles, 1^{ère} échéance le 01/12/2013
- Amortissement constant
- Frais de dossier : 0,10 % du montant accordé
- Taux fixe : 3,46 %

donne pouvoir à son Maire pour signer le contrat à intervenir



ETAT CIVIL



NAISSANCES :

Le **13 juillet 2013** à COMPIEGNE, de **Tessa** fille de Fabrice TOGNOLA et de Christine GUENET, petite-fille d'Yves et Nicole ORLIANGE et 8 ème arrière petite-fille d'Eliane NAUCHE.

Le **20 juillet 2013** d'Arthur, fils de Christophe TREILLE et d'Elisabeth LEYRIS directrice de l'EHPAD

Le **05 août 2013** de **Sacha Armange**, fils de Stanislas et Emmanuelle BOURG domicilié à BRIVE, petit-fils de Robert et Marie José BOURG et arrière petit-fils de Georgette BOURG

Le **13 août 2013** à TULLE d'Enzo, fils de Siméon PELLEGRIN et de Mylène PINLAUD, petit-fils d'Hélène DEGABRIEL et arrière petit-fils d'Yvette DEGABRIEL.

Le **16 septembre 2013** à LIMOGES, de **Camille** fille de Romain GRISON et Fabienne BARNABAS, petite-fille de Pierre et Lucette BARNABAS et arrière petite-fille de Jeanne BARNABAS.

Le **20 septembre 2013** à USSEL de **Nolan**, fils d'Albin DURAND et Magalie CEPPE, petite-fille de Fernand et Nadine CEPPE.

Sincères félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux aux bébés



MARIAGES

A BUGÉAT le **6 juillet 2013** de **Patrick LOUIS-GROSSET** et de **Sylvie SALAUN**. Patrick est le fils de Monsieur et Madame GROSSET domiciliés Impasse du Feyt

A LACELLE le **17 août 2013** de **Pascal DURANTIER** et d'Estelle **HARTZ**, commerçants fleuristes domiciliés à BUGÉAT, Rue Nationale



DECES

Le 11 juillet de Monsieur **Jean CHEYPE** à l'âge de 88 ans. Retraité de l'Equipement, il avait accompli toute sa carrière professionnelle à BUGÉAT et avait été conseiller municipal sur la liste de Marc CHABROL.

Le 22 août de Madame **Marie Louise REBEYROLLE née BROUSSE** à l'âge de 101 ans. Doyenne de notre commune, elle a vécu à Gioux et ensuite au Massoutre. Mère de famille nombreuse elle avait eu la douleur de perdre trois de ses quatre enfants.

Le 29 août de Madame **Marguerite LAVAL née PENICHOU** à l'âge de 90 ans ; Native de BUGÉAT où elle a passé toute sa vie « Guiguitte » était une des mémoires de notre commune. D'un naturel enjoué et fort aimable, elle participait régulièrement aux diverses animations proposées par les associations dont elle avait été un membre actif : chars et bals costumés du comité des fêtes, belote, repas et spectacles du club des Aînés du Pays Vert. C'est désormais un grand vide qui règne dans la Rue du Pont des Rochers.

Le 08 septembre 2013 à LHOMME (Nord) de Monsieur **MAY Charles** à l'âge de 85 ans, fils de François et Marie MAY. Natif de BUGÉAT où il aimait à revenir régulièrement ; il a été inhumé à LA MADELEINE (Nord).

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

INFORMATIONS DIVERSES



REUSSITE AUX EXAMENS

COURTEIX Alexandre - Licence
PEREIRA Dimitri – BTS
COUNIL Matthias – BAC
LAPIERRE Stéphane – BAC Pro
LEBLANC Amandine – BAC
METIN Kilian – BAC Pro
BRUNELLE Jean Baptiste – Brevet des Collèges

FELICITATIONS à tous et pardon à ceux qui ont été oubliés

ECOLE DE BUGEAT

L'école de BUGEAT dans les locaux de l'ancien collège
Au cours des vacances, les travaux d'aménagement financés par la Commune de BUGEAT avec une subvention du Conseil Général ont été réalisés en grande partie afin de permettre que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions : ainsi, désormais les quatre classes de l'école primaire sont accueillies Rue Virgile Meyer tout à côté de la cantine et des locaux de l'ALSH qui sont, eux, en cours de réalisation.

La commune bénéficiera ainsi d'un pôle enfance jeunesse regroupé dans un même lieu.

Je tiens à souligner le travail accompli par les entreprises et par nos employés municipaux, ceux des services techniques, Pascal, Pierre, Rémi et Karl ainsi que Antonia, Martine et Marielle qui travaillent à l'école : grâce à eux tous qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine, la rentrée scolaire a pu se dérouler dans les meilleures conditions : qu'ils en soient remerciés.

Merci aussi aux services de gendarmerie qui nous ont proposé un plan de circulation et de stationnement sécurisant pour les enfants.

MARCHE DE NOEL DES ECOLES

Cette année les enfants de l'école vont participer pendant le temps périscolaire à la fabrication d'objets pour le marché de Noël. A cette occasion nous avons besoin de matières premières (ruban, tissu, boites, pots, vannerie, pommes de pin, etc). Vous pouvez aussi réaliser vos propres créations, ces dernières seront vendues au profit de la coopérative scolaire. Toutes idées sont les bienvenues.

En vous remerciant de votre participation.

Les délégués de parents d'élèves



NOUVEAUX ARRIVANTS

Monsieur Didier MADRANGES, Madame Aurélie MARTIN et leur enfant Florian, 18, Rue Nationale

Madame Michèle MOURIERAS, 35, Place du Champ de Foire

Monsieur Kévin SEMIN et Madame Samantha GOSSART, 21, Rue Nationale

Monsieur Jérôme SAQUET, Madame Béatrice COSTE et leur enfant Quentin, Rue du Pré Vacher
Monsieur GADY et son enfant Gaston Rue de la Font Basse
Monsieur Jean-Baptiste MEUNIER et Madame Emilie MAZALEYRAT, 19, Rue Turgot



LOGEMENTS HLM DISPONIBLES

10, Rue Virgile Meyer : 1 F4
12, Rue Virgile Meyer : 1 F3
Rue des Fleurs de la Saint Jean : 1 F4,
22, Rue de la Ganette : 1 F4



EHPAD

Le dimanche 08 septembre, l'EHPAD de BUGEAT était en fête. En effet, les associations des Cheveux d'Argent » et de la VMEH organisaient la kermesse annuelle avec leurs traditionnels tombola, vente de produits confectionnés par les résidents, vide-grenier et mini-marché.
Durant l'après-midi, a eu lieu la remise des prix pour le concours des plus gros légumes organisé en partenariat avec NATEA.
Cet après-midi fut joyeusement animé par le groupe folklorique portugais de TULLE « La BelleVie ».



DU CÔTÉ DU

Le comité des fêtes de Bugeat tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à animer le bourg de Bugeat par l'exposition de leurs épouvantails, par leurs participations au défilé de chars, par l'achat de billets pour la loterie ainsi que tous les bénévoles qui œuvrent chacun à leur manière pour nous aider. L'implication de ces personnes nous donne du courage pour continuer à animer et faire vivre notre bourg. Nous espérons que pour l'année prochaine la motivation soit encore plus grande. Nous vous divulguons le thème pour l'animation de nos rues pour la période estivale et pendant l'hiver, bien au chaud près de nos poêles, préparons aussi nos futurs chars.

Notre prochain rendez-vous :

Dimanche 10 Novembre à 19h30 pour un dîner spectacle **MAGIC SHOW & Co**
Venez-nombreux.

Merci encore à vous tous.



ANIMATIONS.....



Jeudi 24 octobre 2013 à BUGEAT Place du Champ de Foire dans l'ancien garage des pompiers, vide-grenier au profit du Téléthon 2014

Venez nombreux.



Samedi 26 octobre 2013 : A BUGEAT, Congrès Départemental des Sapeurs Pompiers

- **de 14 h à 17 h** : Stationnement des véhicules Place de la Résistance où chacun aura la possibilité de rencontrer les Pompiers et avoir des renseignements sur le matériel.

- **à 17 h 45** : Défilé de la Place de la Gare à la Rue Nationale : fanfare, sapeurs pompiers, matériel roulant

Vous êtes invités à vous retrouver nombreux le long du parcours.



Dimanche 10 Novembre 2013 à 19h30 au foyer rural, un diner spectacle avec **MAGIC SHOW & Co**, organisé par **le Comité des Fêtes**



COUSINADE

Le Monteil, 1826-2013, 1000 sources et 112 cousins pour Luc et Marie.

Explosion démographique au Monteil ! Plus de 100 personnes (112 exactement) se sont retrouvées en cousinade dans ce petit « village » de Bugeat les 21 et 22 septembre pour adresser un salut affectueux par delà les générations à leurs ancêtres communs : Marie Gioux et Luc Leclair. C'est en effet en 1826 que ce couple de cultivateurs, originaire de Tarnac, s'est installé au Monteil, y prenant souche, jusqu'aux familles Farges, Nauche et Pérel qui l'habitent toujours.

Un travail de bénédictin(e) a permis de reconstituer l'arbre généalogique (778 descendants répertoriés et classés) et a été présenté toute l'après-midi du 21 septembre dans le cadre prestigieux de l'Espace des Mille Sources-Alain Mimoun : exposé généalogique, photos, documents ont été produits, évoquant les rudes trajectoires de la descendance de Luc et Marie..., peuplant encore le Pays de Bugeat, la Corrèze ...et les 4 coins du monde. Le scoop de la cousinade a indiscutablement été la redécouverte d'une branche de la famille, émigrée en 1889 en Argentine ; la participation de ces cousins américains en visio-transmission a été un grand moment de bonheur partagé ! Après un dîner commun animé, une conférence des historiens du Limousin, Philippe Grandcoing et Dominique Danthieux (« Partir, revenir ») a éclairé les migrations en Haute-Corrèze au XIX et XXème siècle.

Le 22, après une visite du bourg de Bugeat sous la direction de Mr le Maire, tous ces cousins ont, en gravissant le raidillon qui mène au Monteil, suivi le sentier jadis emprunté par Luc et Marie lors de leur installation ; un chêne pédonculé a été planté au bord du chemin et un bloc de granite gravé célèbre ce moment. Dans ce Monteil de nos racines, devant les belles façades de pierre, les chantiers de rénovation, les bâtiments agricoles ultramodernes, mais aussi au cours d'un solide déjeuner sous chapiteau, ce week-end a été celui des découvertes, des retrouvailles et des

rencontres chaleureuses; c'est le message universel que ces cousins, venus de Bugeat, Paris, Bordeaux, Lyon, Bretagne, Belgique, Irlande, Allemagne, USA, Vietnam, Colombie, Brésil, Argentine ... nous adressent.

